

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 24 juin 2025

Objet : Adoption de la convention cadre portant adhésion au service de médecine préventive.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 24 juin deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Anthony MANGIN

Avaient donné procuration

Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Daniel GUERIN à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Laurent LAFON à Monsieur Philippe LAURENT
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Jean-Luc CADEDDU

Etaient absents et excusés :

Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Jacqueline BELHOMME
Madame Marie CHAVANON
Monsieur Etienne FILLOL
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Madame Aurore THIROUX
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption de la convention cadre portant adhésion au service de médecine préventive.

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-47 et L.812-3 à L. 812-5,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2025.24 du 24 juin 2025 relative aux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 aux missions facultatives du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés,

Considérant l'intérêt de simplifier l'accès aux missions facultatives du CIG Petite Couronne en définissant un modèle cadre de convention rassemblant les interventions en médecine préventive,

Considérant qu'il convient d'actualiser l'offre de services et les tarifs en matière de médecine préventive afin de tenir compte des besoins des collectivités et des ressources médicales et paramédicales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : ADOPTE la convention portant adhésion au service de médecine préventive, ci-annexée.

<u>Article 2</u>: AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tout document ou avenant y afférent.

<u>Article 3</u> : **ABROGE** les délibérations et les conventions afférentes visées ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- délibération n° 2012-83 du 19 novembre 2012 portant adhésion au service de médecine préventive avec cabinet médical ;
- délibération n° 2016-51 du 26 septembre 2016 portant adhésion au service de médecine préventive.

<u>Article 4</u>: DIT que les engagements pris par le CIG Petite Couronne précédemment à l'entrée en vigueur de la présente convention cadre portant sur des prestations ou missions entrant dans le champ d'application de ladite convention se poursuivent jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Président.

Jacques Alain BENISTI Maire de Villiers-sur Marne

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris